

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1993

Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 février à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE, PONÇOT, PINARD, Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSH, RUEFF, BAUDIER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, MATHIEU, RÉGNIER, JEANNEROT, MEUNIER, LAGRANGE, FOUSSERET, MAGNIN, Mme TETU, MM. JUSSIAUX, LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. PIERLOT, JEANNIARD, LIEVREMONT, RAGOT (à partir de 19 h 50), HINTZY, TOURRAIN, GRAPPIN, Mme DUVERGET (à partir de 18 h 50), MM. SALOMON, TABOURNOT, CHOMETTE, BAS, VIALATTE, NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents : M. BARETJE, Mme BULTOT, M. TISSOT, Mme CUENIN, MM. RAGOT (jusqu'à 19 h 50), JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. MAILLARD, Mme DUVERGET (jusqu'à 18 h 50).

Secrétaire : M. HINTZY.

Procuration de vote :

Mandants : M. BARETJE, Mme BULTOT, M. TISSOT, Mme CUENIN, MM. RAGOT (jusqu'à 19 h 50), JACQUEMIN, Mme CAMPBELL.

Mandataires : MM. LIME, PIERLOT, HIRSCH, Mme MADER, MM. ANGUENOT (jusqu'à 19 h 50), TOURRAIN, GRAPPIN.

* * * * *
* * *

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

0/1 - M. le Député-Maire a présenté, au nom du Conseil Municipal, ses condoléances à M. JACQUEMIN, qui vient de perdre son père et à M. BARETJE qui vient de perdre un parent proche.

0/2 - M. le Député-Maire a ensuite indiqué que M. FERREOL l'a saisi d'une question orale sur la fermeture d'Euromarché à Planoise. Il a proposé que cette question importante fasse l'objet d'un débat en début de séance.

0/3 - M. le Député-Maire a enfin indiqué à l'Assemblée Communale que la carte scolaire est établie mais ne satisfait pas la Ville car elle prévoit la suppression de classes dans des zones classées en ZEP.

Il a précisé que M. l'Adjoint VUILLEMIN est intervenu auprès de l'Inspection d'Académie mais sans résultat. Une nouvelle intervention sera faite au nom du Conseil Municipal afin que cette carte scolaire soit revue.

0/4 - Fermeture du magasin Euromarché à Planoise - Intervention de M. FERREOL, Conseiller Municipal

M. FERREOL a fait part de son indignation face à cette décision de fermeture du magasin qui ne résulte pas de raisons locales mais d'une stratégie globale du groupe Carrefour. Il a souhaité que la Ville manifeste son soutien aux 20 000 Planoisiens et que le Conseil Municipal étudie des solutions pour limiter les conséquences sociales et économiques de cette décision et sauvegarder la pérennité du commerce de proximité. Il s'est aussi inquiété du sort des 82 employés qui ne seraient pas repris par Europa Discount, du développement de la Place Cassin vivement souhaité notamment par les personnes qui ont acquis un appartement dans ce quartier. Un débat s'est instauré auquel ont participé M. TOURRAIN, Mme FOLSCHWEILLER et M. FOUSSERET.

M. SCHWINT a souligné que cette fermeture a pu se faire grâce à un libéralisme qu'il condamne.

Il a rappelé qu'Euromarché devait fermer il y a un an et demi lorsque Carrefour a racheté les Euromarchés de Planoise et de Chalezeule. La gestion d'Euromarché Planoise a alors été confiée provisoirement, dans l'attente d'être cédée, à une filiale de Carrefour, Europa Discount, qui a repris mais uniquement sur 1 300 m² au lieu de 3 600 m². Il a précisé ensuite les démarches qu'il a entreprises, tant auprès de la direction d'Europa Discount afin d'obtenir le plan social, de l'Inspection du Travail, qu'auprès des commerçants de la ZAC de Châteaufarine afin de connaître leurs possibilités d'embauche pour les salariés d'Euromarché qui ne seraient pas reclassés.

Il a enfin souligné que la création de la ZAC de Châteaufarine n'a en rien influé sur la situation d'Euromarché, aucun nouveau commerce d'alimentation ne s'y étant implanté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Conseil Municipal - Désignation des représentants de la Ville :

a) à la Commission Consultative Départementale de la Protection Civile, de la Sécurité et de l'Accessibilité

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Jean MILLE pour remplacer M. Jean-Marie LAGRANGE en tant que représentant de la Ville à la Commission Consultative Départementale de la Protection Civile, de la Sécurité et de l'Accessibilité.

b) à la Commission de Sécurité de l'Arrondissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Jean MILLE, en remplacement de M. Jean-Marie LAGRANGE, pour représenter la Ville à la Commission de Sécurité de l'Arrondissement.

c) à l'Association Départementale de Défense et de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné MM. JEANNIARD et MILLE, Mme FOLSCHWEILLER pour siéger à la Commission Prévention Spécialisée de la Ville de Besançon.

d) à la Commission de suivi et à la Commission de labellisation des demandeurs prioritaires de logements dans le cadre du POPS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné :

- M. Robert SCHWINT, titulaire,
- M. Jean-Claude TISSOT, suppléant

pour siéger à la Commission de suivi du POPS.

- M. Jean-Claude TISSOT, Adjoint
- M. Christian BORNOT, chargé de mission

pour siéger à la Commission de Labellisation.

2 - Exercice 1993 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Député-Maire.

3 - Comptabilité :

a) Exercice 1993 - Ouverture de crédits d'investissement au Budget Primitif

Adopté à l'unanimité.

b) Exercice 1993 - Ouverture de crédits au Budget Supplémentaire

4 - Comptabilité - Exercice 1993 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

5 - Comptabilité - Exercice 1993 - Titre annulé sur exercice clos

Adopté à l'unanimité.

6 - Comptabilité - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

7 - Comptabilité - Réalisation de deux prêts «projet urbain» auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer les contrats relatifs à deux prêts «projet urbain» de 1 698 000 F et 1 693 300 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destinés au financement de l'aménagement de la rue Gounod et la construction d'un passage piétons inférieur secteur de Coubertin.

8 - Indemnités communales pour travaux supplémentaires aux agents des Services Fiscaux

Adopté à l'unanimité (dépense globale : 102 900 F).

9 - Halte Nautique - Gestion et fixation des tarifs

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

10 - Subventions :

a) au Sport Bisontin de Haut Niveau - Saison 1992-1993 - Deuxième répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition des subventions suivantes :

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
ESB Féminin	Nle 1	Handball	195 000 F
BRC	Division 3	Football	403 000 F
BBC	Nle 2	Basket-ball	214 500 F
CBSG	Nle 2	Hockey sur glace	26 000 F
Total			838 500 F

b) aux sociétés sportives amateurs - Première répartition au titre de l'année 1993

Adopté à l'unanimité.

Première répartition - Printemps 1993

PCN : Participation à des Compétitions Nationales

Code tiers	Clubs	Discipline	Cotation	Valeur du point : 48,00 F	PCN	Subvent. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code analytique
11673	A.C.S. ESCALE FONTAINE ECU	Foot	80,00	3 840,00	0,00	2 000,00	5 840,00		1220
11670	A.F.F.B.	Foot	70,00	3 360,00	5 000,00	0,00	8 360,00		1253
1246	A.R.B.	Rugby	138,00	6 624,00	0,00	0,00	6 624,00		1246
10138	A.S. DON QUICHOTTE	Foot	70,00	3 360,00	0,00	0,00	3 360,00		6619
12260	A.S. ORCHAMPS	Foot	120,00	5 760,00	0,00	0,00	5 760,00		1214
0	A.S.A. SEQUANIE	Automobile	Prestation	0,00	0,00	0,00	0,00		0
14657	A.S.C. MONTRAPON LA BUTTE	Foot	170,00	8 160,00	0,00	0,00	8 160,00		1198
16239	A.S.C. TILLEROYES	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00		1203
5589	A.S.C. VELOTTE	Foot	100,00	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00		1234
25542	A.S.C.C. BREGILLE	Handi Sport	27,00	1 296,00	0,00	0,00	1 296,00		23694
22368	A.S. CITE BRULARD	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00		20962
0	A.S.E.P.	Escrime	19,00	912,00	0,00	0,00	912,00		0
0	A.S.E.P.	Karaté	41,58	1 995,00	0,00	0,00	1 995,00		0
22115	A.S.E.P. LES OISEAUX	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 907,00	1298
0	A.S.P.T.T.	Hand	Prestation	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	A.S.P.T.T.	Ath. C. sur route	91,00	4 368,00	0,00	0,00	4 368,00		0
0	A.S.P.T.T.	Ath. C sur piste	60,00	2 880,00	0,00	0,00	2 880,00		0
0	A.S.P.T.T.	Hand	Prestation	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		0
0	A.S.P.T.T.	Tennis de Table	Prestation	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		0
11883	A.S.P.T.T.	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 248,00	1185
1206	A.S.Q.P.	Volley	181,00	8 688,00	40 000,00	0,00	48 688,00		1206
1215	A.S.Q.P.	Basket	88,00	4 224,00	0,00	0,00	4 224,00		1215
12551	AIGLON SPORTS	Gymnastique	Forfait	3 462,00	0,00	0,00	3 462,00		1228
15158	AM.C.B.	Cyclisme	104,00	4 992,00	0,00	2 000,00	6 992,00		1194
0	AMICALE CLUB BOULISTE	Lyonnaise	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		0
13835	AMICALE MOTOCYCLISTE	Motocyclisme	Prestation	0,00	0,00	0,00	0,00		3320
13768	AQUA SPORT	Plongée	51,00	2 448,00	0,00	0,00	2 448,00		1213
12253	ARC CLUB	Tir à l'Arc	35,00	1 680,00	21 060,00	0,00	1 680,00		1226
181	B.B.COMTE	Basket	358,00	17 184,00	0,00	0,00	38 244,00		1216
0	B.K.B.C.	Boxe américaine	52,00	2 496,00	0,00	0,00	2 496,00		0

Code tiers	Club	Discipline	Cotation	Valeur du point : 48,00 F	PCN	Subvent. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code analytique
0	B.R.C.	Tennis	66,75	3 204,00	5 000,00	0,00	8 204,00		0
0	B.R.C.	Cyclisme	62,00	2 976,00	0,00	0,00	2 976,00		0
0	B.R.C.	Basket	173,00	8 304,00	0,00	0,00	8 304,00		0
0	B.R.C.	Tennis de table	37,00	1 776,00	0,00	0,00	1 776,00		0
0	B.R.C.	Arts martiaux	64,02	3 072,00	0,00	0,00	3 072,00		0
0	B.R.C.	Escrime	107,00	5 136,00	0,00	0,00	5 136,00		0
0	B.R.C.	Foot	370,00	17 760,00	21 060,00	0,00	38 820,00		0
12966	B.R.C.	Omnisports	0,00	0,00	0,00	43 078,00	43 078,00	111 366,00	1237
0	B.U.C.	Volley	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	B.U.C.	Tennis	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	B.U.C.	Plongée	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		0
14816	B.U.C.	Omnisports	Forfait	4 030,00	0,00	0,00	4 030,00	4 030,00	1193
0	B.V.L.	Deltaplane	Forfait	1 144,00	0,00	0,00	1 144,00		0
12269	BALISE 25	C. d'Orientation	32,01	1 536,00	0,00	0,00	1 536,00		1261
11668	BASE BALL CLUB	Base Ball	92,00	4 416,00	5 000,00	0,00	9 416,00		1248
20039	BESANCON SKATING CLUB	Patinage artistique	176,00	8 448,00	0,00	0,00	8 448,00		19328
15177	BISONS	Foot américain	71,00	3 408,00	5 000,00	0,00	8 408,00	1 440,00	1997
0	BOUSBOTTE	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00		0
11921	BOUSBOTTE	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00		1205
12341	BUDO CLUB	Judo	17,82	855,00	0,00	0,00	855,00		1239
11856	C.A.F.	Alpinisme	Forfait	24 640,00	0,00	0,00	24 640,00		1186
14817	C.B.S.G.	Hockey/glace	141,00	6 768,00	14 040,00	0,00	20 808,00		1217
14219	C.M.B.	Athlétisme	63,00	3 024,00	2 000,00	0,00	5 024,00		1231
11872	C.P.B.	Lutte	127,00	6 096,00	3 000,00	0,00	9 096,00		1191
15086	C.T.P.B.	Tir	148,00	7 104,00	0,00	0,00	7 104,00		1348
10867	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	Forfait	2 129,00	0,00	0,00	2 129,00		1247
0	CENTRE MEDICO SPORTIF	C. Médico Sportif	Forfait	6 901,00	0,00	0,00	6 901,00		0
0	CENTRE OMNISPORTS	Omnisports	Prestation	0,00	0,00	0,00	0,00		0
9676	CITADELLE	Gymnastique	Forfait	2 525,00	0,00	0,00	2 525,00		1222
11930	CLUB DE TIR BISONTIN	Tir	26,00	1 248,00	0,00	0,00	1 248,00		1200
14819	CLUB ORIENTATION COMTOIS	C. d'Orientation	12,54	601,00	0,00	0,00	601,00		1250
12977	DISTRICT PETANQUE	Pétanque	Forfait	3 598,00	0,00	0,00	3 598,00		1221
12363	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	369,27	17 724,00	1 000,00	7 715,00	26 439,00		7672
1192	E.S.B.F.	Hand	139,00	6 672,00	28 080,00	0,00	34 752,00		28175
29260	E.S.B.M.	Hand	170,00	8 160,00	30 000,00	0,00	38 160,00		1192
12970	ENTENTE MAGELLAN	Tennis de Table	15,00	720,00	0,00	0,00	720,00		1189

Code tiers	Club	Discipline	Cotation	Valeur du point : 48,00 F	* PCN	Subvent. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code analytique
0	ETOILE St FERJEUX	Tennis	17,40	835,00	0,00	0,00	835,00		0
0	ETOILE St FERJEUX	Cyclisme	43,00	2 064,00	0,00	0,00	2 064,00		0
14857	ETOILE St FERJEUX	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 899,00	1263
12424	ETRIER BISONTIN	Equitation	Forfait	4 166,00	0,00	0,00	4 166,00		1208
14440	F.C. ANTILLAIS	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00		0
1230	F.C. BREGILLE	Foot	130,00	6 240,00	0,00	0,00	6 240,00		1230
22303	F.C. SAINT-FERJEUX	Foot	150,00	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00		1240
14862	FRANCAISE	Haltérophilie	32,00	1 536,00	1 000,00	0,00	2 536,00		1229
20584	FRANCHE COMTE JUDO	Judo	34,98	1 679,00	1 000,00	0,00	2 679,00		17668
0	FUTURIS CLUB	Boxe Française	63,00	3 024,00	0,00	0,00	3 024,00		0
12340	GANT D'OR	Boxe Anglaise	36,00	1 728,00	0,00	0,00	1 728,00		1235
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	484,00	23 232,00	0,00	0,00	23 232,00		1218
14860	JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique	Forfait	3 186,00	0,00	0,00	3 186,00		1212
17972	JUDO CLUB	Judo	13,86	665,00	0,00	0,00	665,00		9840
1184	O.B.	Rugby	226,00	10 848,00	30 000,00	10 000,00	50 848,00		1184
0	P.S.B.	Arts martiaux	26,40	1 267,00	0,00	0,00	1 267,00		0
0	P.S.B.	Tennis	29,25	1 404,00	0,00	0,00	1 404,00		0
0	P.S.B.	Tennis de table	70,00	3 360,00	0,00	0,00	3 360,00		0
0	P.S.B.	Athlétisme	681,00	32 688,00	2 000,00	0,00	34 688,00		0
0	P.S.B.	Foot	340,00	16 320,00	0,00	0,00	16 320,00		0
0	P.S.B.	Hand	62,00	2 976,00	0,00	0,00	2 976,00		0
14211	P.S.B.	Omnisports	0,00	0,00	0,00	36 825,00	36 825,00	96 840,00	1232
13841	PLANOISE KARATE ACADEMY	Karaté	33,33	1 599,00	0,00	0,00	1 599,00		13731
6628	PORTUGAIS	Foot	150,00	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00		6628
11330	R.O.B.	Boxe Anglaise	86,00	4 128,00	0,00	0,00	4 128,00		1238
0	R.S. FONTAINE ECU	Foot	20,00	960,00	0,00	0,00	960,00		0
0	S.N.B.	Aviron	212,00	10 176,00	0,00	0,00	10 176,00		0
0	S.N.B.	Canoë-Kayak	158,00	7 584,00	0,00	0,00	7 584,00		0
0	S.N.B.	Natation	224,00	10 752,00	0,00	0,00	10 752,00		0
2557	S.N.B.	Omnisports	0,00	0,00	5 000,00	33 640,00	38 640,00	67 152,00	1219

Code tiers	Club	Discipline	Cotation	Valeur du point : 48,00 F	PCN	Subvent. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code analytique
12761	SAINT CLAUDE	Gymnastique	238,00	11 424,00	1 000,00	5 000,00	17 424,00		9843
12257	TENNIS DE TABLE PLANOISE	Tennis de Table	40,00	1 920,00	0,00	0,00	1 920,00		775
1243	TRI ACTION CLUB	Triathlon	56,00	2 668,00	0,00	0,00	2 668,00		1243
12869	U.C.B.	Cyclisme	21,00	1 008,00	0,00	0,00	1 008,00		1202
10175	U.N.S.S.	Sport scolaire	100,00	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00		1265
16247	U.S. PORT DOUVOT	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00		1210
12254	U.S.E.P.	Sport Scolaire	120,00	5 760,00	0,00	0,00	5 760,00		20787
12672	U.S.P.V. BESANCON	Foot	100,00	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00		1242
14864	UNION BOULISTE	Lyonnaise	Forfait	3 598,00	0,00	0,00	3 598,00		1333
13828	UNION MAROCAINS	Foot	40,00	1 920,00	0,00	0,00	1 920,00		21653
11858	UTINAM	Tir	244,00	11 712,00	0,00	0,00	11 712,00		1201
12557	V.B.C.B.	Volley	120,00	5 760,00	30 000,00	0,00	35 760,00		1227
15309	VOLANT BISON TIN	Badminton	128,00	6 144,00	0,00	0,00	6 144,00		1223
Total			9 014,21	492 055,00	275 240,00	140 258,00	907 553,00		

c) exceptionnelle au Comité des Fêtes - Centenaire du Kursaal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 000 F au Comité des Fêtes, à titre de participation de la Ville au financement des manifestations organisées pour le Centenaire du Kursaal.

d) à Los Production - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à Los Production une subvention de fonctionnement dont le montant sera renégocié chaque année et limité en fonction du programme d'activités.

Pour 1993, Los Production recevra une subvention de 100 000 F.

M. le Député-Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir avec cette association.

11 - Exercice 1993 - Encaissement et réaffectation de subventions :

a) à la Bibliothèque Municipale

Adopté à l'unanimité (subvention de 50 000 F du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture).

b) au secteur Animation - Formation - Prévention

Adopté à l'unanimité.

(Subventions du FAS de :

- 100 000 F pour les animations éducatives péri-scolaires

- 85 000 F pour l'opération Vacances 1992).

Une subvention exceptionnelle de 12 500 F sera versée à l'OCCE Coopérative Scolaire Ecole Jean Macé.

12 - Hommage aux Etrangers dans la Résistance - Installation à Besançon d'une sculpture monumentale de Jorge SOLER - Adoption du projet - Conventions

A l'unanimité moins 7 abstentions, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 330 000 F et dont le financement est assuré de la manière suivante :

- Centre National des Arts Plastiques	100 000 F
- Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation	130 000 F
- Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre	100 000 F

13 - Centre de Secours Principal de Besançon - Acquisition d'une échelle pivotante automatique de 30 m - Lancement de l'appel d'offres - Demande de subvention au Département

Adopté à l'unanimité (coût de l'échelle estimé à 3 000 000 F). La participation financière du Département du Doubs sera sollicitée à hauteur de 30 % du coût total HT.

14 - Gestion informatisée de la vaccination - Convention avec le Conseil Général du Doubs

Adopté à l'unanimité.

15 - Bibliothèques municipales et universitaires - Informatisation

Adopté à l'unanimité (coût estimé à 2,8 MF pour l'alimentation du catalogue par transfert sur support informatique des descriptions d'ouvrage, et 2 MF pour l'équipement informatique des bibliothèques municipales).

16 - Environnement :

a) Projet de charte - Lancement de la procédure

Après un large débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de lancer la procédure d'élaboration d'une charte de l'Environnement qui portera sur :

- la qualité de l'eau,
- la qualité de l'air,
- la lutte contre les pollutions sonores,
- le développement des transports urbains,
- l'élimination des déchets,
- la gestion de l'énergie,
- l'urbanisme, la protection et la mise en valeur des espaces naturels.

b) Programme d'actions 93

A l'unanimité moins 8 abstentions, le Conseil Municipal a adopté ce programme qui comportera cette année plusieurs axes de travail :

- la gestion rationnelle de l'énergie,
- la valorisation des déchets,
- la qualité de l'air,
- la lutte contre le bruit,
- un volet information et sensibilisation,
- un volet coopération technique,
- un programme d'études et de recherches.

Des aides financières seront sollicitées auprès du Conseil Régional et de l'ADEME.

17 - Collège Victor Hugo du Centre - Programme pluriannuel de restructuration - Participation réactualisée de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté la réactualisation de la participation de la Ville à la réalisation du programme modifié de restructuration du Collège Victor Hugo du Centre (participation estimée à 21,1 MF pour les budgets 1990 à 1997 inclus).

18 - Gymnase avenue Clemenceau - Versement d'un acompte - Complément aux délibérations du Conseil Municipal des 23 septembre 1991 et 28 septembre 1992

Adopté à l'unanimité (M. l'Adjoint PONÇOT n'a pas pris part au vote).

19 - Patinoire de Planoise - Bilan actualisé

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le bilan prévisionnel de l'opération arrêté au 31 décembre 1992, à la somme de 35 680 000 F HT (valeur novembre 1990, hors révisions et hors frais financiers).

20 - ZAC de Planoise - Gestion du parking souterrain Salvador Allende - Convention avec Via-Stationnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion du parking Salvador Allende à la Société Via-Stationnement, sous forme de contrat de gérance.

21 - Développement Social des Quartiers Orchamps/Palente - Construction de garages - Conventions avec l'Office Public Municipal d'HLM et la SAFC

Adopté à l'unanimité (dépense à la charge de la Ville :

- 67 500 F pour la construction de 27 garages construits par la SAFC aux Orchamps

- 79 000 F pour la construction de 35 garages construits par l'OPM HLM LOPOFA).

M. l'Adjoint TISSOT n'a pas pris part au vote.

22 - Assainissement - Station d'épuration de Port Douvot :

a) Travaux annexes et règlement définitif - Avenant n° 2

Adopté à l'unanimité (montant des travaux supplémentaires : 542 KF HT).

b) Valorisation agricole des boues séchées :

b₁) Avenant n° 1 à la convention avec la Mission de Valorisation Agricole des Déchets (MVAD)

Adopté à l'unanimité.

b₂) Financement du suivi agronomique de l'épandage de boues séchées

Adopté à l'unanimité.

23 - Assainissement - Exploitation par la Ville de Besançon des ouvrages et installations d'assainissement du Syndicat Mixte d'Assainissement de Grandfontaine

Adopté à l'unanimité.

24 - Voirie - Programme annuel de travaux de marquage en peinture sur chaussées - Lancement de l'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

25 - Bilan des déclarations d'intention d'aliéner de septembre 1992 à décembre 1992

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

26 - POS Nord (regroupement du POS Ouest Nord 2^{ème} tranche et du POS Nord partie Est et partie Ouest) - Approbation du projet de révision pour la mise en consultation des services extérieurs et du public

Adopté à la majorité (4 Conseillers Municipaux s'étant abstenus).

27 - Secteurs sauvegardés - Demande de création d'un secteur sauvegardé «centre-ville» aux Ministères concernés

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Député-Maire à solliciter la création d'un secteur sauvegardé en centre-ville, en partie comprise à l'intérieur de la Boucle du Doubs.

28 - Acquisitions :

a) Extension de la zone sportive de la Malcombe - à Mme SOLTNER et Mlle BLONDEAU

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 3 a 53 pour une somme globale de 4 236 F).

b) Elargissement de la rue Denis Papin - à la Société VANDAMME - LA PIE QUI CHANTE

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 2 a 06 pour une somme de 12 360 F, soit 60 F/ le m²).

29 - Aliénations :

a) Boulevard Léon Blum - à M. AHMED Ali

Adopté à l'unanimité (surface aliénée : 1 a 25 au prix de 35 F/le m², soit une somme totale de 4 375 F).

b) Communes de Montfort et Ronchaux - au Département du Doubs pour l'élargissement de la route départementale 15

Adopté à l'unanimité (surface aliénée : 13 a 98 pour la somme de 12 552 F).

c) Chemin des Prés de Vaux :

c.) à M. MARCHAL Michel

Adopté à l'unanimité (surface aliénée : 66 m² de pré pour 2 640 F et 57 m² de talus pour 285 F).

c₂) à M. THURIES Pierre

Adopté à l'unanimité (surface aliénée : 61 m² de pré pour 2 440 F et 35 m² de talus pour 175 F).

c₃) à Mme MAGNET

Adopté à l'unanimité (surface aliénée : 57 m² de pré pour 2 280 F et 60 m² de talus pour 300 F).

d) Rue Pochet - à Mme MARTIN

Adopté à l'unanimité (surface aliénée : 0 a 47 à titre gratuit).

30 - Affaires diverses - Questions orales

a) Question orale de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal - Nécessité de remédier à la mauvaise exécution des décisions du Conseil Municipal

M. TOURRAIN a rappelé les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal avait décidé de confier une étude au Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie de l'Université, étude dont l'objet était d'établir un diagnostic local de sécurité. Son rapport devait être remis en mars 1992, délai qui, selon lui, n'a pas été respecté bien que ce laboratoire ait perçu la totalité de la rétribution prévue pour ce travail. Il a regretté de ne pas avoir obtenu satisfaction lorsqu'il a demandé à avoir communication de ce rapport.

M. le Député-Maire lui a répondu que les conditions du contrat passé avec le Laboratoire de Sociologie appliquée ont été parfaitement remplies puisque le rapport intermédiaire prévu pour juin 1992 nous a été transmis, le rapport définitif final devant nous parvenir en mars 1993. Il en sera alors discuté en Conseil Municipal.

Il lui a enfin précisé que le rapport intermédiaire est à sa disposition dans le service compétent.

b) Question orale de M. ALAUZET, Conseiller Municipal - Utilisation de la page réservée aux groupes politiques dans BVV

M. ALAUZET, Conseiller Municipal, a regretté la censure opérée par M. le Député-Maire sur le texte qu'il a proposé pour insertion dans la page réservée aux groupes politiques dans BVV.

Il a demandé également que cette page soit rétablie dans le prochain numéro, contrairement à la décision de M. le Député-Maire de l'annuler en mars en raison de la période électorale.

M. SCHWINT lui a précisé que la phrase censurée invitant à voter pour le candidat des Verts aux prochaines élections n'avait pas sa place dans un journal municipal.

Il lui a confirmé que la page réservée aux groupes politiques ne figurerait pas au numéro de mars de BVV.

La séance est levée à 21 heures 40.

Hôtel de Ville, le 18 février 1993
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché,
le 18 février 1993
conformément à la loi,
Pour le Maire,
L'Adjoint,